Publié sur le site de la *SFD* (http://www.sfdiabete.org)

Accessibilité

Accès à l'applicatif

L'accès au site doit être fluide depuis un ADSL 512 Mo. À cette fin le poids des pages a été optimisé.

Compatibilité avec les navigateurs Internet

La solution fonctionnera parfaitement avec la plupart des navigateurs dont Internet Explorer 6.0 ou supérieur et dérivés. La solution est compatible avec : Mozilla 1.4 et supérieur Firefox 1.0 et supérieur Epiphany 1.0 et supérieur Internet Explorer 6.0 et supérieur et dérivés Opera 8.0 et supérieur Konqueror 3.0 et supérieur Safari 1.1 et supérieur

Utilisation de java-scripts

Le site utilise très peu de java-scripts et lorsque ceux utilisés sont désactivés, son fonctionnement n'est pas remis en cause.

Respect des standards du web

Le site est particulièrement soucieux du respect des standards, et respecte les recommandations émises par le W3C (WAI, WACG...), organisme de standardisation à but non-lucratif.

RGAA (Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations)

Outre le respect des normes et standards de l'internet différents référentiels existent en matière d'Administration électronique que nous appliqueront au moment de la rédaction des spécifications.. Le référentiel trouve son origine dans l'article 47 de la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » qui institue que : « Les services de communication publique en ligne des services de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent doivent être accessibles aux personnes handicapées. L'accessibilité des services de communication publique en ligne concerne l'accès à tout type d'information sous forme numérique quels que soient le moyen d'accès, les contenus et le mode de consultation. Les recommandations internationales pour l'accessibilité de l'internet doivent être appliquées pour les services de communication publique en

ligne. » Le RGAA est la charte d'ergonomie des services publics, laquelle est obligatoire pour les téléprocédures des services de l'État et est recommandée pour tout site de la sphère publique. Vous trouverez ci-dessous quelques exemples emblématiques qui seront intégrés dans nos travaux de spécifications : « Les pages doivent être développées et testées pour une visualisation optimale quelle que soit la plate-forme de l'utilisateur : PC ou Mac » « Quelle que soit la fenêtre, un clic sur le bouton « actualiser » du navigateur actualise la page avec les dernières données enregistrées en session » « Pour assurer une bonne cohérence, la taille et la couleur des caractères doivent être bien définis pour chaque catégorie d'objet dans la mise en page » « Les textes qui clignotent ou défilent sont également à éviter. Ils détournent l'attention plutôt qu'ils ne l'attirent et sont souvent mal perçus par les utilisateurs » « Les boutons d'actions et les liens, doivent être représentés de manière distincte. Pour l'utilisateur un lien signifie naviguer tandis qu'un bouton correspond à un traitement » « Un lien « mot de passe oublié » est idéalement à inclure dans le conteneur » « Limiter l'utilisation de plug-ins sauf si la valeur ajoutée est grande car elle pose des problèmes de compatibilité et d'accessibilité » « Indiquer le nombre d'étapes approximatif ou donner une indication des grands moments de la procédure. Exemple : je saisis, je vérifie, je transmets, j'obtiens mon certificat/ma confirmation » « Effectuer la vérification de la présence des données obligatoires lors de la validation de la téléprocédure » « La téléprocédure propose une page de récapitulatif des données saisies avant la validation définitive du formulaire » « Fournir une référence pour cette démarche ».

Source: http://www.sfdiabete.org/accessibilite